

**Bureau du 10 décembre 2001**

**Décision n° 2001-0326**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition, pour classement dans le domaine public communautaire, d'une parcelle de terrain située 10, avenue de Douaumont**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu en nature de voie privée située 10, avenue de Douaumont à Lyon 9° et cadastrée sous le numéro 17 de la section AN, d'une superficie de 4 464 mètres carrés, en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communautaire.

Cette parcelle, qui appartient à la société Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes, constitue une voirie de 580 mètres de long sur 8 de large et dessert un groupe important d'habitations.

Des travaux, estimés à 358 255,99 € (2 350 000 F), seraient nécessaires pour une mise en conformité de la voirie, notamment du débouché sur la rue Pierre Baizet.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant des frais d'actes notariés, estimés à 1 234,84 € (8 100 F), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

**4° - La dépense** résultant des travaux, d'un montant de 358 255,99 € (2 350 000 F), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,